

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## GUILLAUME ET LA FRANCE

Le grand event de la semaine écoulée a été la visite de l'empereur allemand à notre vaisseau-école l'Iphigénie.

Cet événement qui, de la part de tout autre souverain, n'eût été qu'une marque de politesse internationale, revêt, venant de Guillaume II, le caractère d'une manifestation politique. C'est l'indice — non le premier d'ailleurs, — du grand désir qu'a le roi de Prusse de voir admettre, sans réserve de notre part, le traité de Francfort, qui régit les deux états depuis vingt-huit ans.

Il y a là, sans doute, pas mal d'illusion, et Guillaume ne tardera pas à s'en apercevoir. Il est impossible, tant que les générations qui ont connu la guerre vivront, de transiger sur la question d'Alsace-Lorraine. Pour nous, Français, cette question n'est pas tranchée, et le traité de Francfort a consacré une spoliation que le droit des gens ne peut et ne pourra jamais admettre. La cession d'un territoire est évidemment une chose possible, mais encore y faut-il le consentement des cédés. L'homme n'est pas une marchandise, pas plus que le sol qui est l'accessoire de l'homme ; on ne peut en trafiquer et, lui seul, peut décider s'il lui convient de changer de nationalité. Ainsi nous avons fait, en 1860, pour la Savoie et Nice, ainsi les Allemands auraient dû faire pour l'Alsace et la Lorraine. Ils ne l'ont pas compris ou voulu, et leur possession est entachée d'illégalité.

Mais, ceci posé, il faut proclamer aussi que le droit a le temps pour lui, et qu'il nous faut composer avec les circonstances dans lesquelles nous vivons, au mieux de nos intérêts matériels et moraux.

Nous sommes en paix avec l'Allemagne, et cependant nous dépensons pour nos armées de terre et de mer, un milliard cinquante millions par an. C'est, depuis 29 ans, la somme formidable de 30 milliards que nous avons gaspillée, — on peut le dire puisque rien de tangible n'est sorti de cet effort. Eh bien, cela est mauvais, et cela nous ruine. Cette saignée annuelle d'un milliard, qui absorbe le tiers de notre revenu, nous conduit tout droit à l'épuisement. Il est évident que nous ne pourrions pas continuer, — ni nous, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni la Russie, ni l'Italie. L'Europe est à bout de forces pécuniaires, — elle doit renoncer à la guerre.

Telle est la vérité des choses. La conférence de la Paix l'a pressentie, mais n'a pu y apporter remède. Ce n'est pas qu'il en manque, mais les peuples ne sont pas assez préparés à cette idée de désarmement, à cette transformation en géorgique de notre militarisme actuel. C'est le rôle de la presse, des conférenciers, des hommes d'Etat, de les préparer, et il n'y a pas de plus noble cause à servir.

L'empereur allemand, en le proclamant par ses paroles et par ses actes, rend un grand service à l'humanité. Déclarons la guerre à la guerre, à la guerre « qui fait la mort » comme le disait M. Cornély, la distinguant de la guerre qui fait la vie, la guerre coloniale, qui apporte la civilisation, et la

guerre entre civilisés qui enfouit sous la terre ceux qui travailleraient si bien dessus.

Voilà, à l'aurore du vingtième siècle, un but élevé aux méditations des penseurs et aux actes des politiques. Qu'importe, après cela, que Guillaume rende visite à nos escadres ou à nos expositions ? Notre droit sur nos chères provinces n'en demeurera pas moins, et n'en agira pas moins, par sa seule puissance de droit. Le droit est comme les idées ; quand l'idée et quand le droit sont justes, la réalisation est au bout.

C. R.

## Ce bon M. Q. de Beurepaire

M. Q. de Beurepaire avait été cité comme témoin à la demande de M<sup>e</sup> Gâtineau et au nom du client de celui-ci, Decrion. Comme cette citation n'était pas une lettre anonyme, M. Q. de Beurepaire flaira un piège. Car des photographies d'horaires rapportées dans les semelles de souliers d'un monsieur inconnu à perruque blonde et à lunettes d'or, voilà qui vaut la peine de se déranger, et d'attendre en fiacre gare de Courcelles, « un bras négligemment passé à la portière » c'est d'une vérité « irrécusable ». Mais une citation régulière devant la justice, voilà qui ne peut être qu'un attrapenigaud.

M. Q. de Beurepaire, échaudé par Karl, accusa donc aussitôt M<sup>e</sup> Decori d'avoir voulu le faire « marcher » et envoya une plainte au bâtonnier.

Malheureusement M<sup>e</sup> Decori n'a pris aucune part à la citation de l'ex-magistrat — et il le prouve.

De sorte que M. Q. de Beurepaire va en être réduit à accuser le Conseil de l'ordre de s'être vendu, tout comme la Cour de cassation. En effet, les preuves de M. de Beurepaire sont tellement « irrécusables » que le Conseil n'hésitera pas un instant à les déclarer ridiculement fausses, comme toutes les preuves administrées jusqu'à ce jour au courant de l'affaire par le romancier Lucie Herpin.

Le Petit Phare.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les 28 jours des instituteurs

Au titre de l'article 3 de la loi du 15 juillet 1889, pour bénéficier de la dispense des deux années de service militaire, les fonctionnaires de l'enseignement public sont tenus :

1<sup>o</sup> De contracter l'engagement de servir pendant dix ans dans l'enseignement. L'année de présence sous les drapeaux n'entre pas en ligne de compte dans la réalisation de cet engagement ;

2<sup>o</sup> De prendre part aux périodes d'exercices ou manœuvres des hommes de leur classe, plus à une période de quatre semaines à accomplir dans l'année qui précède leur passage dans la réserve de l'armée active ;

3<sup>o</sup> De payer une taxe militaire, qui, payable d'abord jusqu'au passage dans la réserve de l'armée territoriale, n'est plus exigée maintenant que pendant les deux années de dispense. Les instituteurs et les professeurs appartenant à la classe de 1889, la première appelée, ont dû cependant la payer pendant six années.

Comparons, écrit le Petit Phare, la situation ainsi faite par la loi aux fonctionnaires

de l'enseignement avec celle des autres dispensés.

Les dispensés (art. 21 et 22) : aînés d'orphelins, fils uniques ou aînés de veuves ou de familles de sept enfants, jeunes gens ayant des frères présents ou morts sous les drapeaux, soutiens de famille, payent la taxe militaire et font les périodes d'exercices des hommes de leurs classes.

Les dispensés (art. 23) comprennent : 1<sup>o</sup> les fonctionnaires de l'enseignement ; 2<sup>o</sup> un certain nombre d'étudiants ou élèves des écoles nationales ou reconnues par l'Etat ; 3<sup>o</sup> des jeunes gens exerçant des industries d'art ; 4<sup>o</sup> des élèves ecclésiastiques.

De ces dispensés, les uns (§§ 2 et 3) payent la taxe militaire et sont astreints aux mêmes périodes d'exercices que les membres de l'enseignement public. Mais, à vingt-six ans, ils sont complètement libres vis-à-vis de l'Etat, qu'ils ne servent d'ailleurs pas directement et auquel ils ne sont liés par aucun engagement. Les autres (§ 4), fonctionnaires d'Etat, n'ont d'autre obligation que d'être pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat. En outre, ils bénéficient de la faveur d'être inscrits dans le tableau B de la loi de 1889 (fonctionnaires et agents qui peuvent être dispensés de manœuvres ou exercices pendant la réserve de l'armée active (art. 49) et qui, après la réserve de l'active, ne rejoignent leur corps que sur des ordres spéciaux (art. 51).

Ainsi, les membres de l'enseignement ont de plus que les autres dispensés soit à tenir un engagement qui les lie envers l'Etat jusqu'à trente-et-un ou trente-deux ans, soit à accomplir une période d'exercices de quatre semaines. Il y a là apparemment une inégalité dont plusieurs députés ont demandé la suppression en présentant un projet de loi aux termes duquel serait supprimée l'obligation, pour les instituteurs, d'accomplir une période supplémentaire de quatre semaines dans le cours de l'année précédant leur passage dans la réserve de l'armée active.

Ce projet de loi a été renvoyé à la commission de l'armée qui, souhaitons-le, le prendra en sérieuse considération.

## INFORMATIONS

La mort du Tsarevitch

Un télégramme de Saint-Petersbourg annonce que le grand-duc Georges Alexandrovitch, tsarevitch, est mort le 10 juillet.

Ce jeune prince, frère du tsar Nicolas II, était né à Tzarskoïe-Selo, le 9 mai 1871 ; il était l'aîné des quatre frères et sœurs venant après l'empereur. Il ne reste donc plus, en dehors de Sa Majesté impériale, que la grande-duchesse Xénia, mariée à Alexandre Michailovitch ; le grand-duc Michel Alexandrovitch, né le 5 décembre 1878, et la grande-duchesse Olga, née le 13 juin 1882.

Le grand-duc Georges qui vient de mourir était l'héritier présomptif de la couronne impériale, l'Empereur n'ayant que des filles, et la règle fondamentale de l'empire russe voulant que la succession au trône soit dévolue de mâle en mâle, à l'exclusion des femmes, suivant l'ordre de naissance des enfants de la famille impériale.

Le nouveau Tsarevitch, jusqu'à ce que l'empereur Nicolas II ait un garçon, se trouve donc être, aujourd'hui, le grand-duc Michel Alexandrovitch, âgé de vingt-et-un ans.

Mort de M. Albert Grévy

M. Albert Grévy, sénateur inamovible, ancien gouverneur de l'Algérie, est mort à Mont-sous-Vaudrey, où il était malade depuis plusieurs années.

L'incident Quesnay Beurepaire-Decori

M. le bâtonnier Devin était résolu à classer purement et simplement la plainte dont M. Quesnay de Beurepaire l'avait saisi contre M<sup>e</sup> Decori, dans les circonstances que l'on sait. Informé des intentions du bâtonnier, M<sup>e</sup> Decori lui a écrit en le priant de donner suite à la plainte en question et de nommer immédiatement un rapporteur, lequel entendra tous les témoins de l'ex-magistrat et l'invitera à fournir toutes ses preuves.

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés demain, à l'occasion de la Fête Nationale, le Journal du Lot ne paraîtra pas samedi.

Commission départementale

Séance du 11 juillet

La commission départementale s'est réunie à la préfecture le 11 juillet à 2 heures de l'après-midi.

Étaient présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Delport, Longpuech et Relhié, secrétaire. M. le Secrétaire général assiste à la séance. Carennac. — Construction d'un puits. Accordé 50 francs.

Sanx. — Construction d'un lavoir. Accordé 30 francs. Soturac. — Construction du mur du cimetière. Accordé 30 francs.

Lalbenque. — Construction d'un escalier et d'un trottoir devant la façade de la mairie. Accordé 50 francs.

Boissières. — Réparation d'un lac communal. Accordé 30 francs.

Bélaye. — Agrandissement du cimetière de Cénac. Accordé 50 francs.

Villesèque. — Réparation au mur de clôture du cimetière. Accordé 25 francs.

Faycelles. — Agrandissement du lavoir. Accordé 50 francs.

Bretenoux. — reconstruction du préau de l'école de garçons. Accordé 100 francs.

Lagardelle. — Réparation à la toiture du presbytère. Accordé 30 francs.

Soturac. — Réparation au presbytère. Accordé 75 fr.

Anglars-Juillac. — Réparation au presbytère de Latour. Accordé 50 fr.

Bélaye. — Réparation au presbytère de Latour. Accordé 50 fr.

Assistance médicale gratuite. — Liste des malades dont les frais incombent au département. Acte est donné.

Assistance médicale — admission dans un hôpital de Paris de la nommée D... Maintien de la délibération de la commission départementale du 31 mars 1899.

Sous-Préfecture de Figeac. — Réparations. Avis favorable.

Relevé des mandats émis pendant les mois de mai et de juin 1899. — Acte est donné.

Orniac. — Chemin ordinaire n° 7. Déclassement. Adopté.

Lamothe-Cassel. — Chemin n° 2. Avant-projet approuvé d'utilité publique.

Puybrun. — Chemin n° 6. Avant-projet approuvé. Travaux déclarés d'utilité publique.

Chemins vicinaux. — Subvention en faveur des communes. Approuvé.

Padirac. — Chemin ordinaire n° 1. Réparation. Accordé 70 fr.

La prochaine séance aura lieu le 21 août sans convocation.

Médaille militaire

Par décret ministériel, la médaille militaire est accordée à M. Trémège, Charles, sergent au 7<sup>e</sup>; 14 ans de services, 2 campagnes.

Et à MM :

Ferrié-Firmin, maréchal des logis de gendarmerie à Sabadel; 23 ans de services, 2 campagnes.

Bigou Jean, brigadier de gendarmerie à Cahors; 24 ans de services, 1 campagne, 2 citations.

Pujol Jean-Marie, gendarme à Souillac; 24 ans de services, 4 campagnes.

Vernhet Firmin, dit Cordelier, gendarme à St-Céré; 25 ans de services, 3 campagnes.

Roques Denis, gendarme à Cazals; 26 ans de services, 1 campagne, 1 citation.

Instituteurs. — Indemnité de logement

M. le Ministre de l'Instruction publique a consulté le Conseil d'Etat sur la question de savoir si, un instituteur ayant épousé une institutrice, chacun des deux a droit à une indemnité de logement, ou s'ils n'ont droit qu'à une seule indemnité.

Le Conseil d'Etat a conclu dans ce dernier sens.

Les « Mougeottes »

Dans une de ses dernières séances, la Chambre a adopté le projet de loi suivant :

Des boîtes aux lettres pourront être concédées à des sociétés ou à des particuliers, moyennant une redevance annuelle dont le taux sera fixé par décret rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et du ministre des finances.

Cette décision est fort intéressante; c'est probablement pour cette raison qu'elle est passée presque inaperçue.

La concession de boîtes aux lettres particulières, dont le relevage sera effectué dans les mêmes conditions que celui des boîtes aux lettres supplémentaires rendra de grands services.

Ces boîtes, — les mougeottes, comme on les appelle déjà, pour rappeler le nom de leur créateur, M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, — seraient placées dans le couloir d'entrée des immeubles; les frais d'acquisition et d'installation seraient à la charge des intéressés qui auraient, en outre, à acquitter une redevance annuelle.

Elles permettraient aux grandes maisons de banque et de commerce, notamment, de jeter à la poste chez elles les nombreuses lettres qu'elles sont obligées actuellement de faire porter à une boîte aux lettres plus ou moins éloignée, et le service lui-même y gagnerait, car les boîtes aux lettres publiques seraient moins encombrées qu'aujourd'hui.

L'administration des postes et télégraphes s'est inspirée dans sa proposition de l'exemple du Post-Office britannique.

Depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, en Angleterre la concession à des sociétés ou à des particuliers de boîtes aux lettres dont la levée est effectuée par les facteurs chargés du relevage des boîtes publiques, est autorisée par le général Post Master.

La redevance perçue en Angleterre varie suivant le nombre et la nature des levées quotidiennes effectuées à chaque boîte particulière. C'est ainsi que la levée générale du soir comporte une redevance quadruple de celle qui est demandée pour une levée ordinaire.

En outre, des redevances supplémentaires sont exigées toutes les fois que le relevage nécessite une déviation de tournée ou oblige le facteur à monter un étage.

L'administration française des postes et des télégraphes a l'intention d'adopter une réglementation moins complexe.

Ainsi, les boîtes aux lettres particulières seraient relevées aussi fréquemment que les boîtes supplémentaires publiques, et la redevance serait uniforme, sauf dans des circonstances tout à fait spéciales.

L'administration n'imposerait pas aux concessionnaires un modèle uniforme de boîtes; ceux-ci resteraient libres de leur choix; ils auraient bien entendu, à établir les boîtes et à les entretenir à leurs frais; toutefois, en vue d'assurer la sécurité et la régularité du nouveau service, la serrure et la clef seraient fournies par l'Administration.

Celle-ci mettrait néanmoins à la disposi-

tion du public, contre remboursement, un type spécial de boîte, mais à titre purement facultatif.

La taxe à percevoir variera suivant les localités; elle donnera lieu forcément à des tâtonnements dans la période d'établissement, et il sera facile d'en modifier le taux si celui qui sera adopté tout d'abord, sur des bases forcément incertaines, venait à être reconnu trop élevé.

Nous sommes persuadé que la création des boîtes particulières, destinées certainement à donner une nouvelle facilité au monde des affaires, sera très favorablement accueillie.

— Nous trouvons d'autre part, dans le Figaro, la note suivante :

Le décret instituant les « mougeottes », paraîtra à l'Officiel cette semaine.

Aux termes de ce décret, chaque propriétaire d'immeuble est autorisé, moyennant l'acquittement d'une taxe spéciale, à installer, soit à la porte, soit à l'intérieur de sa maison, une boîte dont le courrier sera levé aux mêmes heures et dans les mêmes conditions que celui des boîtes aux lettres de la voie publique ou des bureaux de poste.

Aucun modèle de « mougeottes » n'est imposé par l'administration qui se borne simplement, pour faciliter les débuts, à en offrir deux, l'une en forme de gracieux coffret Louis XV, l'autre système sévère — billets doux et lettres d'affaires, — en fonte ornée et décorée de couleurs tendres ou bronzées.

Toutes deux portent l'inscription : « Boîte aux lettres » et le chiffre R. F. en relief, et le prix de chacune est, selon la richesse ou l'élégance du décor, de un à deux louis.

CAHORS

Légion d'honneur

Par décret en date du 10 juillet, MM. Tornier et Garde, capitaines au 7<sup>e</sup> d'infanterie, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Banque de France

M. Lescure, teneur de livres à la Banque de France à Cahors, est nommé caissier à la succursale de Milhau (Aveyron).

Collège de jeunes filles

Nous sommes heureux d'avoir posé les premiers, dans la presse, la question du maintien du collège de jeunes filles; d'avoir aussi, dans un canevas préliminaire, constitué, en faveur du maintien, des raisons assez fertiles pour provoquer de nombreux corollaires, assez solides pour porter des développements de poids.

Les pères de famille, trop lents à s'émeouvoir, comprennent enfin leur intérêt fondamental : sauvegarder un établissement dont la disparition les ferait à envoyer leurs filles aux lycées de Montauban ou d'Agen pour y puiser l'instruction intégrale et l'éducation libérale qui n'auraient plus à Cahors même leur organe et leur expression.

Les démocrates comprennent aussi que l'unité d'idées, l'harmonie de vues et de directions dans la famille n'est pas seulement la condition du bonheur personnel, mais encore la garantie de l'ordre républicain et du progrès. Beaucoup de bons républicains, bien intentionnés, fermes au départ, ont surpris leurs amis et leurs fidèles par des immobilités ou des reculs imprévus, sous l'influence régressive de la femme. Tant que nous n'aurons pas modernisé, laïcisé la jeune fille et par conséquent l'épouse et la mère, la moitié seulement de la besogne démocratique sera accomplie, et par cela même l'œuvre se trouvera incertaine et précaire.

Qu'on ne nous objecte pas qu'une Ecole primaire supérieure remplirait le but total d'un collège ou d'un lycée de jeunes filles, nous aurions trop de réponses à faire : d'abord un collège appelle à lui une population scolaire, qu'il est d'un intérêt urgent, national et républicain, de ne pas abandonner aux influences rétrogrades; puis, les jeunes filles de la classe ouvrière intelligentes et bien douées, trouvent dans un collège, en même temps qu'une culture plus complète, une préparation plus directe, plus approchée des grandes écoles du gouvernement : Sèvres et Fontenay. Enfin, comme il n'est rien de tel que de transposer les questions pour les illuminer, que nos com-

patriotes se demandent s'ils envisageraient volontiers la substitution d'une école primaire supérieure de garçons au lycée Gambetta.

La prospérité n'est pas égale sans doute; l'ancienneté non plus; d'ailleurs si l'externat du collège, en maintenant ses chiffres au milieu de concurrences ardentes et multiples, a fait preuve d'une belle vitalité, l'internat est allé croissant, comme on peut s'en convaincre :

Table showing pensionnaire statistics from 1889 to 1899 with columns for year and count.

Cette prospérité s'accroît encore (et c'est un point aussi que touchait le Journal du Lot dans son article de fond) si quelques circulaires ministérielles, impatientement attendues, rappelaient aux fonctionnaires d'Etat, leurs devoirs essentiels, corrélatifs de leurs droits. L'illoyalisme d'un trop grand nombre d'entre eux est le scandale des temps présents. Il est étrange, en effet, que puisse leur échapper cette contradiction fondamentale qui consiste à confirmer pour leur propre compte, sincèrement, on l'espère, l'organisme républicain, et à l'infliger, à l'ébranler dans leurs enfants par l'éducation divergente qui leur est donnée. Au surplus, le concept de liberté, dont on mène sophistiquement un si grand bruit, nous paraît, à l'heure présente, aussi dénaturé que l'alcool. — L.

Nécrologie

M. le Dr Darquier vient d'avoir la douleur de perdre sa grand'mère, Mme veuve Vaysade, décédée à l'âge de 83 ans.

Les obsèques ont eu lieu ce matin. Une foule considérable suivait le cercueil.

Nous prions M. le Dr Darquier et sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos vives et sympathiques condoléances.

Examen du Brevet Supérieur

Sept candidats, tous élèves de l'école normale; cinq, déclarés admissibles, ont été définitivement reçus. Ce sont par ordre alphabétique :

- MM. Hugon Armand, de Brenguès. Lagrèze Hilarion, d'Arcambal. Masbou Camille, de St-Chels. Selves Adrien, de Belfort. Savy André, de Puy-l'Evêque.

THÉÂTRE DE CAHORS

Grand Concert gratuit

OFFERT PAR L'ORPHÉON DE CAHORS

Rideau 2 heures 1/2 précises

Vendredi 14 Juillet 1899

PROGRAMME :

1<sup>re</sup> Partie

Table of concert program items for the 1st part, including titles like 'Pour la Jeunesse' and 'Alerte' with conductor/organ names.

2<sup>e</sup> Partie

Table of concert program items for the 2nd part, including titles like 'Ouverture' and 'Une nuit aux avant postes'.

Acte de Probité

M. Paul Durand, commis des postes et télégraphes à Cahors, a trouvé sur la voie publique une épingle de cravate vieil argent; il la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre Réformations inaugurales, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du Journal du Lot.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 13 juillet 1899

Naissance

Grimal Jean-Louis, rue des Boulevards, 16.

Mariage

Tréjet François, forgeron en voitures et Ferrand Anne-Elisabeth, lisseuse.

Décès

Simon Gabrielle-Paule, 13 mois, rue du Lycée, 18.

Siviol Jeanne, sans profession, 73 ans, césarienne à l'hospice.

Cazaly Armand-Jean-Joseph, pharmacien, 32 ans, rue Fénélon, 2.

Arrondissement de Cahors

St-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit :

La mairie de St-Martin-Labouval a publié un arrêté disant que tous les chiens suspects d'avoir été mordus le 8 juillet et jours antérieurs doivent être attachés pour être soumis à la surveillance de la police pendant un certain temps.

Nous ne voulons certes pas critiquer les ordres que les mandataires des électeurs ont établis dans le but de sauvegarder la sécurité publique, mais nous croyons cependant avoir le droit d'émettre impartialement notre opinion sur ce point, surtout lorsqu'elle nous paraît juste.

L'arrêté dit, article premier : « Tous les chiens suspects d'avoir été mordus le 8 juillet et jours antérieurs doivent être attachés... mais comme il n'y en a pas un seul d'attaché, il en résulte que pas un seul n'est suspect d'avoir été mordu, et, par ce seul fait, l'arrêté de la Mairie se trouve réduit à néant, personne n'étant en contravention.

Or, il est prouvé, (on pourrait même citer des noms) que le chien hydrophobe fut vu à 4 heures du matin, samedi, arrivant dans la localité; à 9 heures du matin immédiatement après le passage des trains de voyageurs, il était sous le pontceau du chemin de fer à Lateulière; à 10 heures on l'aperçut à la Croix-Blanche, à midi il... rendait visite à M. de Vauzelles, à 1 heure du soir chez M. G., on le mettait à la porte à coups de pied, à 3 heures du soir il était dans le bourg, à 5 heures il montait la grande rue, il entrait dans le café du Levant poursuivi par le fils Cantecor au moment où il mordait le chien Turc de son père, et enfin il était abattu par le jeune Roger de deux coups de fusil en face de la maison d'école, sur la place publique de la localité à 5 heures 10 minutes.

Dans le bourg même de la localité, chez une vingtaine de propriétaires, il y a une trentaine de chiens, M. de Vauzelles à lui seul en a une bonne dizaine; quel est celui des 20 propriétaires de chiens pouvant consciencieusement et réellement affirmer que son chien était enfermé toute la journée et s'il ne peut l'affirmer quelle raison a-t-il pour ne pas le suspecter et s'il peut l'affirmer ce jour-là, en est-il de même des jours antérieurs?

Actuellement les travaux agricoles prennent tout le temps aux propriétaires, levés, le matin, avant l'aube, ils courent aux champs, la plupart n'en reviennent qu'à midi pour y retourner vers les 4 heures, après avoir mangé et pris un peu de repos pour n'en revenir qu'au soir à la nuit noire. Ils n'ont donc pas le temps de surveiller leur chien.

Nous savons que beaucoup d'entre eux ont besoin de leur chien pour garder les troupeaux, mais alors qu'on les muselle.

Somme toute l'arrêté de la mairie est mal pris à notre avis et nous inviterons notre nouveau maire à prendre de nouvelles mesures, mais des mesures énergiques et personnelles ne lui en voudra de dresser procès-verbal contre les délinquants surtout quand il s'agit de la sécurité publique.

Tout le monde sait qu'il y a beaucoup de petits enfants qui courent la rue, si un malheur venait à se produire, les autorités communales seraient plus blâmées que le propriétaire du chien lui-même, tandis que si les chiens sont attachés ou muselés les gens seront satisfaits, la sécurité publique sauvegardée et les propriétaires pourront surveiller eux-mêmes leur chien et les abattre dans le cas où se manifesteraient les premiers symptômes de l'hydrophobie.

— Nous avons omis de dire, dans notre dernier article, que c'est à sept heures du matin qu'aura lieu la nomination du nouveau Maire. Le public ferait, bien dans son intérêt, d'assister à cette réunion.

**TOUZAC.** — L'épidémie de fièvre scarlatine qui sévissait dans la commune a complètement disparu.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Adjudication.* — Le samedi 22 juillet 1899 à deux heures du soir, il sera procédé, à la sous-préfecture de Figeac, par MM. les maires d'Issendolus, de Fourmagnac et St-Médard-de-Presque, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction des chemins vicinaux ordinaires ci-après :

- Commune d'Issendolus :  
Chemin vicinal ordinaire n° 6 sur une longueur de 634 mètres.  
Dépense évaluée à..... 2,162 48  
Somme à valoir..... 387 52  
Cautionnement fixé à..... 100 "
- Commune de Fourmagnac :  
Chemin vicinal ordinaire n° 3 sur une longueur de 182 mètres.  
Dépense évaluée à..... 1,235 67  
Somme à valoir..... 334 43  
Cautionnement fixé à..... 50 "
- Commune de Saint-Médard-de-Presque :  
Chemin vicinal ordinaire n° 7 sur une longueur de 992 mètres.  
Dépense évaluée à..... 3,883 51  
Somme à valoir..... 916 49  
Cautionnement fixé à..... 120 "

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Fête Nationale; organisation nécessaire.* — Nous sommes à la veille de la Fête Nationale et cependant, rien encore ne semble l'annoncer. Qu'est donc devenu le noble enthousiasme d'antan ? Il y a seulement 6 ans, cette date mémorable entre toutes, était fêtée partout, avec beaucoup d'entrain, par la majorité des citoyens. On banquetait, on discourait, on toastait à qui mieux mieux ce jour-là. Tous les républicains tenaient à honneur de se réunir, de se compter, de fraterniser, de trinquer ensemble. Cette forte union des troupes républicaines nous a conduits à des victoires dont nous avons eu le droit d'être fiers. Mais nous avons aussi le devoir de ne pas nous endormir sur ces lauriers dont un rameau commence par trop à se flétrir.

Nous devons donc nous ressaisir, nous unir comme autrefois dans de fraternelles agapes pour nous entendre, nous préparer et travailler en commun à de nouvelles luttes et aux futurs assauts.

Ainsi que nous en avons parlé à plusieurs reprises dans de précédents numéros, c'est surtout dans notre arrondissement que nous

aurions besoin de remonter le courant qui nous a entraînés dans un cercle vicieux. Notre confiance des premiers jours a été trompée, nous pourrions même dire, sans crainte d'exagération, indignement trompée. Les élections dernières nous en ont donné le triste exemple. Nous devrions nous souvenir de la honte qui nous a été infligée et préparer l'avenir. Que faire pour éviter de nouvelles surprises ! La réponse est facile. Cahors nous a indiqué la voie à suivre : nous organiser, nous compter comme jadis, lorsqu'il s'agissait de démolir le rempart de Lanzac.

Pourquoi ne créerions-nous pas des Comités cantonaux affiliés à un Comité central d'arrondissement, d'où partirait l'impulsion. Nos ennemis n'ont pas cessé de serrer leurs rangs. Il nous ont prouvé qu'ils étaient une force avec laquelle il fallait compter. Faisons comme eux, reformons nos faisceaux, disputons-leur pied à pied le terrain électoral. La constance conduit à la réussite.

Tout le monde voit le péril, connaît le remède et cependant chacun hésite, personne ne dit mot. Plus de courage nous sieraient mieux.

Nous faisons appel, ici, aux chefs du parti républicain de l'arrondissement pour que l'un d'entre eux prenne l'initiative de l'organisation qui s'impose. Il suffirait qu'une convocation soit lancée par un groupe pour que leur appel fût entendu et qu'immédiatement on se mit à l'œuvre.

A qui l'honneur de conduire encore les vrais démocrates à la victoire ? A qui le mérite d'une pareille initiative ? Les bonnes volontés ne manquent cependant pas. Ce qui importe c'est d'agir. Que quelqu'un se dévoue donc. Qu'on ne nous dise pas qu'il est encore temps. Il n'est jamais trop tôt pour préparer sérieusement, comme il convient, une organisation politique fonctionnant bien. Nous en avons fait la triste expérience.

Secouons donc notre apathie, faisons tous appel à notre vieille valeur, que chacun reprenne son poste de combat et qu'un républicain assez dévoué et assez audacieux se mette enfin à la tête du mouvement qui doit nous faire triompher.

Nous attendons le signal.

O. REVOUAR.

— *Distribution de prix.* — Nous croyons savoir que la distribution solennelle des prix aux élèves des deux sexes des écoles laïques de la ville de Gourdon et des sections de la commune: Pronilhae, Costeraste, St-Romain, aura lieu, le dimanche 30 courant, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Théaux, sous-préfet dans la cour de l'école des garçons.

La fanfare et l'orphéon prêteront leur concours à cette fête de famille.

— *Vols.* — Plusieurs vols d'argent ont été commis ces jours derniers dans trois maisons du faubourg St-Siméon.

Une enquête est ouverte. Espérons qu'elle aboutira à faire connaître les audacieux mal-

faiteurs, qui de temps en temps jettent l'épouvante parmi la population.

— *Le temps.* — Nous subissons depuis quatre ou cinq jours une température véritablement sénégalienne, aussi les travaux de la moisson battaient leur plein, lorsque mercredi matin une pluie battante s'est mise à tomber et a continué toute la journée ce qui a considérablement refroidi le temps.

**SOUILLAC.** — *Examen du certificat d'études :*

Candidats présentés : 34 garçons et 22 filles.

*Candidats reçus :*

Souillac,	10 garçons ;	10 filles.
Pinsac,	6 —	4 —
Meyronne,	6 —	1 —
St-Sozy,	4 —	3 —
Lachapelle-Auzac,	1 —	1 —
Gignac,	1 —	1 —
Cieurac,	1 —	1 —
Reyrevigne,	1 —	

**BULLETIN FINANCIER**

A mesure que nous nous approchons des jours de fête du 14 juillet, les affaires se ralentissent de plus en plus, aujourd'hui il ne s'est fait qu'un échange insignifiant et comme nombre et comme importance.

Nos rentes sont lourdes, le 3 0/0 à 101,07 le 3 1/2 0/0 à 102,50 et l'Amortissable à 100,25

Le Comptoir National d'Escompte cote 612 le Crédit Foncier 705, le Crédit Lyonnais 952 et la Société Générale 599.

La Banque spéciale des Valeurs Industrielle s'inscrit à 89,50 et 90.

Parmi nos Chemins le Nord à 2000 et l'Orléans à 1785 ont seuls été cotés à terme.

Le Suez se traite à 3595.

L'Extérieure clôture à 59,90 l'Italien à 93,70 le Portugais à 25,20, le Russe 3 0/0 1891 à 90

le Turc D 22,96 la Banque Ottomane à 575.

La Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société Générale émettront le 18 juillet, 40.000 obligations Communales 3 1/2 0/0 de 500 du **Crédit Foncier du Royaume de Hongrie** au prix de 465 jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1899. L'intérêt semestriel sera de 8,75 nets d'impôts.

En Banque les actions de l'Epicycle sont demandées à 125 et 126.

**CRÉDIT FONCIER DE HONGRIE**

**40,000 Oblig. Communales 3 1/2 % de Fr. 500**

*Remboursables au pair au plus tard en 60 ans INCONVERTIBLES JUSQU'EN 1907*

INTÉRÊT ANNUEL net d'impôts : **fr. 17,50**

Payable par semestre ; 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> juillet à Buda-Pesth, Paris, Bruxelles et Genève

**Prix d'Emission : Fr. 465**

JOUISSANCE 1<sup>er</sup> JUILLET 1899

PAYABLE  $\left\{ \begin{array}{l} \text{en souscrivant} \text{ Fr. } 65 \\ \text{à la répartition} \text{ } \dots \dots 400 \end{array} \right\} 465 \text{ FR.}$

Le placement ressort à 3,76 0/0 non compris la prime de remboursement

**On souscrit le 18 juillet 1899**

et dès aujourd'hui par correspondance

à PARIS (BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et bureaux de quartier ;

et dans leurs Agences et Succursales, Départements et Etranger

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Chemin de fer d'Orléans*

A partir du 1<sup>er</sup> juillet courant, le train qui partait de Cahors à 6 h. 29 du matin, en part 24 minutes plus tôt afin de le faire correspondre à Libos avec un nouveau train express qui arrive à Agen à 8 h. 39 matin.

En outre, le premier train du matin, venant de Libos, avancé de 8 h. 29 à 7 h 52. part de cette gare après l'arrivée du train, venant d'Agen et du nouveau train express de Périgueux à Agen. Il arrive à Cahors à 9 h. 15 pour correspondre avec le train se dirigeant sur Gourdon, Brives et Paris et qui part de Cahors à 9 h. 24 matin.

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES !** Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez **gratis** un joli morceau de musique pour piano.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracoïse**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

*Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN*

**A CAHORS** s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FUILLÉTON DU « Journal du Lot » 103

**L'hôtellerie sanglante**

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XIII

L'ULTIMATUM DE DENISE HATTIER

— Ça marche trop bien, j'ai déflance. Un grain de sable sous les roulettes et patatra ! nous versons dans le sein de la maréchaussée !

Son aîné la foudroya d'un geste de ministre à la tribune écrasant un contradicteur.

— Pas d'observations. Je réponds de tout. On tient les ficelles.

Sébastien frappa d'un coup de poing amical dans le dos de son frère François.

— Attrape, la Marianne ! Elle n'a que ce qu'elle mérite. Un oiseau de mauvaise augure.

L'autre appuya sentencieusement.

— On cloue les chouettes et les hiboux « les ailes étendues » sur le battant de la porte des granges.

Les jumeaux se montraient siugulièrement prédisposés à l'optimisme. On était gai, du reste, ce jour-là, au Coq-en-Pâte. Le matin,

en pénétrant dans la chambre occupée par master Joë Blagg, pour s'informer si celui-ci avait besoin de quelque chose, la virago avait trouvé le fidèle serviteur de mynheer Van Kraeck en train de battre très allégrement la semelle. Et comme elle lui manifestait son étonnement de cette agilité en contradiction avec l'accident accusé par le négociant hollandais :

— La belle, lui avait répondu le domestique en se campant, fourrez-vous d'abord dans le coco que je ne suis pas plus étranger que vous êtes parisienne. Pantinois de Pantin natif du faubourg St-Germain, renommé dans l'univers entier pour le langage harmonieux et le talon rouge des manières.

Il pirouetta et reprit :

— La jambe se porte comme votre langue. Mais voici la chose en deux mots : un des patrons que je servais avant le marchand de chair humaine qui m'a déposé dans ces murs, ayant eu l'indécitessse de se formaliser d'un bijou qui traînait dans son secrétaire et que j'avais rangé dans ma poche, je lui ai flanqué son congé et nous nous sommes séparés assez mécontents l'un de l'autre. Or, le hasard est un grand maigre... Figurez-vous que ce citoyen susceptible doit se rencontrer à Plombières avec mon despote actuel... Vous comprenez que j'ai dû décliner l'occasion de le forcer à rougir de ses procédés avec moi, j'ai donc simulé une foulure. Mon maître a coupé dans le pont. Et me voici votre pensionnaire jusqu'à ce qu'il me cueille en passant... Parainsi, jeunesse, l'air des champs me creusant l'esto-

mac comme un puit, je vous serai reconnaissant de me monter à déjeuner, — avec huit bouteilles du meilleur.

— Huit bouteilles !

— Pour commencer.

— Pour commencer ?

— Dame puisque nous serons quatre. Est-ce que vous n'êtes pas acquinés de trois frères ?

— Eh bien ?

— Eh bien ? je les invite, palsembuche. Un gentilhomme ne boit jamais seul. Plus on est de fou plus on ris.

Quelques minutes plus tard, les trois fils d'Agnès Chassard festoyaient gaiement avec leur hôte, lequel roulait ivre-mort, sous la table, au quinzième ou seizième flacon.

— Enterré ! fit François en le voyant tomber.

— Honneur au courage malheureux ! ajouta Sébastien, qui décoiffa une nouvelle fiole.

Le premier reprit avec un sourire de dédain :

— Ces parisiens ! quelles mazzettes ! Pas seulement fichu de porter une misérable douzaine de verres de vin !...

Leur aîné fronça le sourcil.

— Je me défie de ce gaillard-là. Il est trop généreux, trop liant, trop bavard. Il faudra que je le surveille...

Les deux jumeaux se récrièrent en alternant :

— Un garçon qui fait joliment marcher le commerce ?

— Plus amusant qu'un charlatant avec les

turlutaines qu'il raconte de la capitale !...

— Et si ce qu'il a dit à la Marianne est vrai un coquin fini dans son genre !!

— La poule aux œufs d'or, quoi ! C'eût été grand dommage de lui ouvrir le ventre !...

— A sa santé !...

— A la nôtre !

— Silence interrompit Joseph impérieusement. Assez de boissons comme ça ! Qu'on se tienne prêt à m'aider !... Il souleva la nappe, se baissa et examina avec une soupçonneuse attention le prétendu Joël Blagg, qui dormait sous la table.

Celui-ci était étendu sur le dos. Il ronflait à casser les vitres. De pénétrantes odeurs d'ivrogneries se dégagèrent de ses hoquets. L'aîné des Arnould s'agenouilla et lui posa la main gauche sur la poitrine. Ensuite, il demanda d'un ton bref :

— Un couteau !...

On lui passa l'un de ceux qui se trouvaient sur la table. Joseph en appuya la pointe sur le cœur du dormeur..

— Que fais-tu ? questionnèrent ensemble François et Sébastien.

L'autre reparti froidement :

— Je cherche la place favorable pour enfoncer mon ustensile, au cas où ce Parisien ne serait venu chez nous qu'à cette fin de s'occuper de ce qui ne le regarde point.

(A suivre.)

LES  
MASQUES DE SUITE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

II

LES DEUX REVUES

Le marquis se pencha sur cette main. Quand il se releva, après l'avoir effleurée d'un baiser, il y avait de la fièvre sur ses pommettes et dans ses yeux.

Le cocher fouetta ses haridelles, qui partirent d'un trot raisonnable. Le muscadin regarda le fiacre s'éloigner et disparaître peu à peu. Un instant on eût pu croire qu'il allait s'élançer à sa poursuite. Il fit, en effet, deux ou trois pas en remontant le quai. Mais s'arrêtant brusquement :

— Au diable! maugréa-t-il. Partout où il y a une femme, il y a la perte d'un homme. On entendait dans le Caroussel des fanfares et des vivats. C'étaient les troupes qui défilèrent.

— Bon ! fit le marquis, le premier consul achève de passer sa revue; allons passer la nôtre.

Il ramena son chapeau sur ses yeux, enfonça son menton dans sa cravate, suivit le quai du Louvre et le quai de l'École, traversa le pont Neuf, longea le quai des Grands-Augustins et le quai Saint-Michel, et s'engagea enfin dans la rue Hyacinthe-Saint-Michel, rue irrégulière, étroite, montueuse et peu fréquentée ou les maisons hautes et noires faisaient le crépuscule en plein midi.

Il y avait dans cette rue, — à côté de cette fameuse maison Fallex, la maison au neuf issues, qui avait appartenu à Gensonné, le Giroulin, et qui devint, quelques années plus tard la tanière de Georges Cadoudal, le conspirateur vendéen, — il y avait, disons-nous, une sorte de cabaret louche, d'aspect sordide et repoussant, mal famé dans le quartier, quoique celui-ci se montrât médiocrement difficile en matière de tavernes et de tripots. Au-dessus de la porte, un rapin de l'école de David avait brossé naïvement sur un morceau de tôle deux personnages, dont l'un, n'était vêtu que de ses longs cheveux, tandis que l'autre n'avait pour tout costume qu'une feuille d'un vert éclatant. Ce couple sous un arbre faisait commerce d'amitié avec un serpent.

Cette peinture étrangère à l'Académie des Beaux-Arts, avait la prétention de représenter Adam et Eve dans le paradis. Au bas on lisait :

AUX PREMIERS SANS-CULOTTES

Le cabaret avait une allée sur la rue. Le muscadin se glissa dans ce boyau, sortit une

clé de son gousset, ouvrit une porte et pénétra dans un cabinet sombre séparé de la salle par une cloison dont les vitres avaient été soigneusement barbouillées de blanc d'Espagne.

Un ample carrick à une demi-douzaine de collets était jeté sur un escabeau.

— A ma toilette ! murmura le muscadin.

Il endossa en un tour de main cette caprice, qui recouvrit absolument ses habits d'incroyable, et tira de dessous son gilet un masque de velours noir qu'il appliqua sur son visage.

Il se pencha en suite et mit l'œil à un trou pratiqué dans le rideau économique de la cloison.

Dans la salle, au milieu de la buée des pipes une douzaine d'hommes, appartenant à la pire espèce des batteurs de pavé, buvaient ou regardaient jouer. Le cabaretier allait et venait de table en table c'était le citoyen Cadennette, un drôle long, maigre, jaune de teint et de cheveux, la figure plate le regard insignifiant, moitié normand, moitié auvergnat, et cachant un formidable arsenal de coquinerie parisienne sous une épaisse couche d'innocence.

Le marquis frappa trois légers coups contre la vitre. A ce signal, maître Cadennette sortit précipitamment par la porte de la rue, prit l'allée et entra dans le cabinet.

— Et nos gars ? demanda le muscadin.

— Ils sont là.

— Des bons ?

— Des Parisiens. Ça n'a pas de mine, mais c'est tout nerfs, et ça ne boude pas sur l'ou-

vrage.

— Fais-les avancer à l'ordre.

A son tour, maître Cadennette cogna contre les carreaux de la cloison six petits coups régulièrement espacés. Dans la salle six buveurs se levèrent l'un après l'autre, sans affectation, et se coulèrent du cabaret dans le boyau et du boyau dans le cabinet, où ils se rangèrent silencieusement contre la muraille.

— Voilà, dit Cadennette, en les désignant au muscadin, voilà Patinois, Casse-Museau, Cadet-Ficelle la Clef-des-Coffres, le Petit-Clerc et le Grand-Hurleur : en tout six jolis garçons sans scrupules et sans le sou. C'est pauvre, mais pas honnête et ça ne demande qu'à travailler.

Le marquis promena un regard de satisfaction sur cette effroyable collection de loques de pipes, de triques et de sacripants.

— C'est bien, dit-il. Je vous embauche tous.

— Tous savez ce dont il s'agit ?

Le sexteur en haillons fit un signe affirmatif.

— Que ceux qui ont peur du raisiné (sang) des coups de fusils et des coups de sabres, des gendarmes, du pré (bagne) et de Charlot (le bourreau), me montrent la semelle de leurs souliers et aillent voir à la Préfecture si j'y suis.

Personne ne bougea.

(A suivre.)

PHOTOGRAPHIE D'ART  
VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédés brevetés.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

PIANOS ET MUSIQUE  
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèie*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2207 du 15 juillet 1899.

GRAVURES. — Norvège (Bergen) : L'Em-

peur d'Allemagne à bord de l'« Iphigénie » : L'Empereur Guillaume quittant l'« Iphigénie ». — Le « Hohenzollern ». — L'« Iphigénie ». — Le point. — La revue. — « Chargez les voiles ». — Le lavage du pont. — La mèche.

Portraits : S. M. Guillaume II. — Le général Brugère. — Le colonel de Saxe.

Beaux-Arts : Une Halte de chasse, tableau de Van Loo.

En Extrême-Orient : Les Iles Philippines : Habitation du président Schurmann, près Manille. — Prisonniers philippins dans la citadelle de Manille. — Un vaisseau espagnol renfloué dans la baie. — Vaisseau espagnol coulé devant Cavite. — Débarcadere de Cavite. — Ruines du faubourg de Tondo. — Statue de Christophe Colomb, décapitée par les femmes de Cavite.

Portraits : (Nécrologie) : Le Tzarevitch Georges Alexandrovitch. — Le comte Ressimann. — Pierre de Corvin.

Départements : A la prison de Rennes : La promenade de Dryfus. — Mme Dreyfus se retirant après sa visite quotidienne. — Mes Démange et Labori.

L'épandage des eaux d'égout : A la ferme de la Haute Borne, à Pierrelaye. — Fermeture du grand collecteur d'Asnières. — Pendant les discours.

Le sanatorium de Hendaye.

Le monument Richaud.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Variétés : La maison de Nicolas Flamel, par G. Lenôtre. — L'Empereur d'Allemagne, à bord de l'« Iphigénie », par X. — La Seine purifiée par Borie. — En Extrême-Orient : Aux Iles Philippines, par H. Turot. — Le sanatorium d'Hendaye, par L. de Montarlot.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récitations, Memento de la semaine, Semaine illustrée, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée : Le Mariage de Chrétien, par J. Barancy, illustrations de Dedina.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 13 juillet 1899.

V<sup>ie</sup> Nacla : Chronique. — Fernand Lafargue : Belle Maman arrive... — Louis Ehaul : Myrto. (suite). — André Theuriot : Dans les roses (suite). — Capitaine Darnit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et A. Siéglal : Le dernier des d'Artagnans (suite). V<sup>ie</sup> Nacla : Trilby (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1389<sup>e</sup> livraison (15 juillet 1899).

Le page de Jehanne, par M<sup>me</sup> la Comtesse de Houdetot. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Moïse et son gardien, imité de l'anglais de Théo. W. Hickson, par H. Norval. — Les Fêtes musulmanes, par G. de Lacaze-Duthiers. — Les Iles Samoa, par Henri Jacottet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.; Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 28 (15 juillet 1899).

1<sup>o</sup> Voyage du général Gallieni (cinq mois autour de Madagascar) (Suberbierville).

2<sup>o</sup> A travers le monde : Bizerte et Ferryville. — La Création d'une Ville en Tunisie.

3<sup>o</sup> Dans le monde du travail : Le Service américain de bouteilles lancées à la mer.

4<sup>o</sup> La France à l'Étranger : La Question du Transsaharien, par Paul Combes.

5<sup>o</sup> Parmi les races humaines : Le jeune dans l'Inde.

6<sup>o</sup> Livres et Cartes.

7<sup>o</sup> L'Armée autour du monde : France et Colonies : La Guerre sans Explosifs ; Les Méharistes soudanais. — Allemagne : Mise en service d'un nouveau fusil ; les Fantassins sont trop chargés. — Angleterre : l'augmentation du Budget de la Guerre. — Espagne : Réorganisation de l'Armée.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.; Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 33. — 13 juillet 1899.

Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — Les gaietés du mois (Augusta Latouche). — La troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Les coups de tête d'Yvonne (François Deschamps). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Guydo, A. Birch, L. Saint, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La construction du chemin de fer métropolitain de Paris (Max de Nanouty). — Les ondes hertziennes et la transparence des corps (G. Vitoux). — La danse kilométrique. — L'aéroplane Don Simoni (H. de Valsaintes). — La traction électrique sur le réseau de la Cie de l'Ouest. — Un usage pacifique du canon. — Affiches sur verre. — Un laboratoire biologique pour femmes à Philadelphie (Albert Vacquiers). — L'arrosage des rués au chlorure de calcium. — L'agriculture et la Loire navigable. — Revue des Inventions : Nouveau stéréoscope. — L'intermédiaire Possio. — L'utilisation des clichés faibles. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et Automobilisme : Les voitures Georges Richard. — Le cyclomètre d'excursion « Veeder ». — Les moteurs à alcool (L. Minart). — Petite poste. — Bibliographie. — Officiers ministériels. — Petites annonces.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris. Abonnements : Un an 15 fr. Étranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

MORUINE SOUQUE



Remplaçant complètement L'HEUÏLE de FOIE de MORUE

L'emploi de l'huile de foie de morue n'est pas possible au début de l'hiver. C'est cependant au printemps et en été qu'il est le plus nécessaire de recourir à une médication à la fois dépurative et fortifiante.

La Moruine répond à ce besoin signalé par tous les médecins.

La Moruine est essentiellement le médicament de TOUTES LES SAISONS.

Une boîte de MORUINE (poudre qu'on dissout aux repas dans l'eau, le lait, le vin, etc.) renferme tous les principes actifs de trois litres d'huile de foie de Morue.

Dans toutes les Pharmacies. — PRIX : 5 fr. la boîte.

Il suffit de goûter la MORUINE pour s'assurer qu'elle est acceptée par les estomacs les plus délicats et les plus difficiles.

Les enfants la réclament toujours comme un véritable régal.

Envoi franco d'un échantillon (14 de boîte) avec notice explicative contre 0 fr. 90 cent. timbres-poste, adressés à E. FALIERES & C<sup>ie</sup>, 35, cours des Girondins, LIBOURNE.

**GUERISON**

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIOMS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Proriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.

MÈME DES Plaques et Ulcères vari, auxz d'is incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITALS avec le plus grand succès et décerné par l'Académie de Médecine ne gêne en rien le travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR-MANIN, Médecin-Spécialiste, Ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup> 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

**Baro-Thermomètre.**

Température minima du jour: 13  
Id. maxima de la veille: 22  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 12

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.